

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

5 Mars — L'explosion d'une chaudière au puits Lucie, des mines de Saint-Étienne, cause la mort de trois mineurs et des dégâts matériels considérables.

6 Mars — La fermeture de la caisse de l'agent de change Baudin, de Troyes cause dans toute la région une émotion considérable, par suite des pertes sensibles que ce krach cause à la petite épargne. Le passif de l'agent de change Baudin est estimé à près de deux millions.

7 Mars — Election législative dans l'Isère. M. Rajon, rad. est élu.

— Un incendie considérable détruit à Levallois (Seine), un atelier de vitraux artistiques de M. Brière. Les dégâts matériels sont évalués à 100.000 francs,

— En réponse à la note des puissances, la Turquie déclare accepter l'autonomie de la Crète, à la condition que cette autonomie ne porte aucune atteinte à la suzeraineté du sultan ni à l'intégrité de l'empire Ottoman.

8 Mars — La réponse de la Grèce à la note des puissances, sans être un acquiescement aux conditions qui lui sont imposées à l'égard de la Crète est un acheminement vers une entente probable avec le gouvernement hellénique, qui

désirerait que les Crétois fussent appelés par voie de plébiscite à se prononcer eux-mêmes sur leur sort.

— Un incendie considérable se déclare rue du Renard à Paris, dans un dépôt de vernis et cause des dégâts importants

9 Mars — Le célèbre corrupteur Arlon fait de curieuses et importantes dépositions devant le juge d'instruction chargé de l'enquête du nouveau procès de Panama. On s'attend à de prochaines arrestations sensationnelles d'hommes politiques en vue

10 Mars — Ouverture de l'enquête ordonnée par la Chambre sur l'élection de l'abbé Gayraud, dans la troisième circonscription de Brest.

11 Mars — La reine d'Angleterre, de passage aux environs de Paris, se rendant à Nice, est saluée par M. Félix Faure, à la gare de Noisy-le-Sec. Le Président de la République reçoit de la reine Victoria un accueil très sympathique et se retire après un entretien d'environ un quart d'heure.

— On reçoit à Paris la nouvelle de la déposition de la reine Ranavaloa, et de son transport à l'île Bourbon où on lui fixe sa résidence d'exil.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le comité de propagaude de la Société Nationale du *Souvenir Français* s'est réuni jeudi dernier, sous la présidence de M. Viel Lamare, Juge de Paix du canton de Dammartin, de M. Ed. Labour, Conseiller d'arrondissement, de M. Hemar, maire de Dammartin, de M. l'abbé Congy, curé-doyen, de M. L. Dupille, Trésorier, de M. Boulay, secrétaire, de MM. Dufloq, Ch. Sainte-Beuve, Daval, Berger et Lemarié, membres du comité d'action.

A l'ouverture de la séance, trois heures, l'honorable président a fait connaître le résultat de ses démarches auprès des municipalités du canton en vue de constituer une liste aussi complète que possible des soldats morts au service de la Patrie.

Ce dossier, minutieusement préparé fournit une cinquantaine de noms appartenant aux diverses communes du canton, et chacun d'eux est accompagné de notes destinées à éclairer les membres du comité sur les droits de chacun des morts dont on propose d'honorer la mémoire au moyen de plaques commémoratives qui, de l'avis unanime du comité Dammartinois, devront être apposées à la mairie du chef-lieu de canton.

M. le Président est d'avis que l'inauguration de ces inscriptions commémoratives soit marquée par une cérémonie officielle d'un certain éclat et il croit qu'une commission spéciale de cinq membres, pourrait en élaborer utilement le programme, qui sera soumis ensuite à l'appréciation du comité.

M. Viel Lamare, M. l'abbé Congy, MM. Dupille Léonor, Berger et Lemarié

sont désignés comme membres de cette commission.

La date de cette cérémonie sera fixée ultérieurement.

— Aujourd'hui dimanche 14 mars, à 2 heures, aura lieu l'assemblée générale de la Société d'horticulture en la salle de l'Hôtel de ville.

LOGRENNIEN

Dans la nuit de Dimanche à lundi dernier, des voleurs demeurés inconnus se sont introduits dans la cour de Madame Veuve Leroy, propriétaire, et après avoir brisé à l'aide d'une pince, le cadenas du poulaillier ils ont fait main basse sur huit poules et, probablement interrompus dans leur opération, se sont retirés sans toucher aux vingt quatre autres gallinacés qui se trouvaient réunis en cet endroit.

C'est en l'absence de Mme Vve Leroy que les voleurs ont opéré leur razzia. Toutes les recherches faites pour les pincer ont été inutiles.

On a retrouvé dans la cour de M. Champagne, située dans le même quartier, une pioche d'ouvrier carrier dont le propriétaire ne s'est pas encore fait connaître.

Les propriétaires de poules et de lapins feront bien d'ouvrir l'œil et de se tenir sur leurs gardes.

SAINT-MARD

Une vente importante de terrains avoisinant la gare de Dammartin-Juilly avait lieu dimanche dernier, à Dammartin, en l'étude de M^e Dangoise.

Cette adjudication qui était impatientement attendue depuis quelques années a réussi au-delà de toute prévision, car on n'est dès aujourd'hui assuré que tous ces terrains seront divisés en lots et convertis en habitations;

on parle même de l'établissement, à bref délai, d'une usine pour la construction des bicyclettes, dépendant d'une des grandes maisons parisiennes

Esperons que cette heureuse affaire ne fera que hâter la réalisation du projet de chemin de fer, actuellement à l'étude, et qui permettrait à Dammartin de s'unir dans un avenir prochain à Saint-Mard.

S'il n'en était pas ainsi, il ne resterait au chef-lieu de canton qu'à végéter péniblement en attendant qu'il soit supplanté par l'heureuse et prospère commune de Saint-Mard.

SAINT-SOUPPLETS

On écrit au *Publicateur* :

On nous rapporte que le Mardi-Gras a été joyeusement fêté à Saint-Soupplets. On s'est réuni à deux heures chez M. Pencheret qui avait dressé un char magnif^que orné de brillantes décorations; de nombreux figurants, vêtus de riches costumes, le montaient.

Très remarquables une nourrice qui jouait très bien son rôle, un astronome gigantesque, un petit zouave, etc. Le cortège s'est mis en marche précédé par la musique et les cavaliers mirobolants; il a parcouru les rues de la commune au milieu des bravos, et suivi par une foule nombreuse.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté le soir au baptême du moutard dans la salle de Mme Fouillot, où l'on a ensuite dansé jusqu'à 2 heures du matin. On s'est promis de recommencer à la mi-carême.

MOUSSY-LE-VIEUX

Si les délits de chasse ne sont plus de nos jours, punis de la peine de mort, les récidivistes n'en sont pas moins soumis à des peines très sévères: témoin, le vagabond Coqueber Jules, personnage peu intéressant, du

reste, qui déjà condamné douze fois pour chasse et vagabondage a encore été gratifié, en dernier lieu, de quatre mois de prison et 400 francs d'amende à Rambouillet, pour braconnage.

Cette fois, le tribunal correctionnel de Meaux ne pouvant faire moins, a infligé au même Coqueber, accusé d'avoir tendu des collets sur le territoire de Moussy-le-Vieux, 4 mois de prison et 400 francs d'amende.

NANTEUIL-LE-HAUTOIS

La Fanfare de Nanteuil organise pour le samedi 3 avril prochain un concert vocal et instrumental, avec le concours d'artistes de Paris spécialement engagés, et d'amateurs de la ville. Des places gratuites seront réservées à tous les membres honoraires.

— Le 2 courant, des braconniers parisiens descendaient à Nanteuil et disposaient dans les bois de M. Gerard des collets en grand nombre; puis ils regagnaient leurs pénates, se donnant rendez-vous, au lendemain, à la pointe du jour. Tous furent exacts au rendez-vous, et, mercredi, à 6 heures du matin, nos gens débarquaient de nouveau à Nanteuil et gagnaient les bois, pour y relever leurs collets et le gibier qui s'y était laissé prendre. Mais ils avaient compté sans la vigilance de la brigade de gendarmerie de Nanteuil, qui, des 4 heures du matin, était en embuscade. Deux braconniers purent être capturés; ce sont les nommes: Jean-Louis Besnard, 37 ans, équarisseur à Livry (Seine-et-Oise), et Le Dautec (Louis-Jean-Baptiste), 34 ans, charrier en chevaux à Bondy-la-Forêt (Seine). Quant aux deux qui sont parvenus à prendre la fuite, ils ont abandonné un sac renfermant 4 lapins.

C'est égal, c'est un beau coup de filet.

(L. de V. S.)

MONTAGNY

Dans la soirée du dimanche 28 février, le nommé Leon Denis, manoeuvrier à Montagny, allait faire sa partie de piquet ordinaire au café Lefèvre, avec le garde-champêtre, et ses amis Relier et Layen.

Dans le courant de la soirée, entraient aussi dans l'établissement son beau-père Fontaine, avec lequel il est en mauvais termes, et un sieur Thiercelin, dit la Fleur, charretier.

A la fermeture du café, vers onze heures, les consommateurs se retirèrent. A la porte, Thiercelin eut une altercation assez grave avec Denis, et le provoqua à une lutte au lieu dit le Gué. Denis accepta le défi, et ils se dirigèrent tous deux vers le Gué : mais c'était un prétexte de Thiercelin pour amener Denis vers son beau-père, qui semble avoir contre lui une haine mortelle.

En effet, Fontaine, qui avait précédé les deux adversaires, scilla tout à coup de l'ombre devant le boulanger, et s'avancant, armé d'un couteau, vers Denis : « Ce n'est pas à lui que tu as affaire, lui dit-il, mais à moi ! » et, en achevant ces mots, il lui porta plusieurs coups de son arme à la lèvre inférieure, au bas du menton, et un dernier coup au côté gauche de la poitrine. Le gilet fut perforé, et la lame du couteau s'émoissa sur une pièce d'argent du porte-monnaie renfermé dans le gousset. Sans cette heureuse rencontre de la pièce le couteau eût pu percer le cœur de la victime. A ses cris, les amis qui venaient de le quitter accoururent et mirent fin à cette scène, malgré l'intervention de Thiercelin, qui, impassible témoin de l'agression criminelle, voulait laisser les deux hommes aux prises.

Denis, en se défendant, avait saisi, renversé et désarmé son beau-père, dont la fureur était à son comble et les menaces terribles.

Rentré chez lui tout ensanglanté, Denis fut soigné par sa mère, qui fit appeler le docteur Grenier, de Nanteuil.

Un moment après qu'il se fût couché, un pavé de près de 3 kilogr. fut lancé par Fontaine dans sa porte vitrée, dont trois carreaux furent brisés. La femme Fontaine, qui depuis cinquans, l'a abandonné à cause de ses brutalités et de son ivrognerie, tremblant que le furieux ne lui fit à son tour un mauvais parti, se garda bien d'ouvrir.

Les blessures de Denis sont assez graves pour qu'un repos d'au moins un mois ait été reconnu nécessaire par le médecin.

Fontaine disait le lendemain dans le pays à qui voulait l'entendre, qu'il avait manqué son coup, qu'il voulait couper le *gariot* à Denis, c'est à dire la gorge, et qu'il en tuerait trois avant de se tuer lui-même.

Esperons que ce dangereux individu, qui a déjà subi plusieurs condamnations, sera mis pour longtemps dans l'impossibilité d'accomplir ses menaces.

(Journal de Senlis)

JARDINAGE

TRAVAUX DE MARS

Jardin fruitier

Terminer la taille des arbres à fruits, à pépins et à noyaux, à l'exception, toutefois, de ceux qui sont trop vigoureux, et pour lesquels il convient de retarder la taille pour laisser la sève se porter un peu dans les bourgeons à supprimer. — Ne pas tailler encore les pêchers dont la floraison trop hâtive, pourrait être compromise par les gelées tardives. — Tailler

les contre-espalliers et les quonouilles. — Labourer le pied des arbres et y répandra du paillis. — Terminer au plus tôt les plantations d'arbres fruitiers et d'arbustes qui n'ont pu être exécutés en temps utile.

Potager

Mettre en place, en pleine terre, les choux-fleurs semés en septembre et piqués. — Planter les pommes de terre hâtives et les topinambours. — Planter sur couche et sous châssis les concombres. — Semer en bonne exposition du midi les choux de Milan, choux d'York, choux-raves, choux cabus, qu'on piquera en juin. — Replanter sur couche tiède le plan de tomates semé sur couche chaude en janvier et février. — Biner, fumer, recharger de terre les planches d'asperges et mêler un peu de sel à la fumure. — Remettre en place à la fin du mois, les jeunes pieds d'artichauts conservés à la cave pendant l'hiver. — Dégarnir les artichauts, mais tenir la litière à portée pour les recouvrir en cas de froids tardifs. — Couvrir temporairement les plantes potagères délicates récemment transplantées. — Arroser fréquemment lorsque le bête de mars se fait sentir. — Semer en pleine terre, à l'air libre, pois, lentilles, fèves de marais, carottes, betteraves, oignons, ciboule, épinards, chicorée sauvage, cerfeuil, raves, radis, salsifis, poireaux, etc., et en général, la plupart des légumes de pleine terre à l'exception des haricots dont on ne devra risquer quelques pieds qu'en bonne exposition.

Jardin d'agrément

Labourer les plates-bandes en leur donnant une dose convenable d'engrais et de terreau. — Dédoubler les plantes vivaces dont les touffes ont pris trop de développement. — Découvrir les carrés de jacinthes et de tulipes si on n'a pu le faire à la fin du mois précédent. — Renouveler les bordures d'œillets nains et en général, de toutes les plantes employées à cet usage. — Mettre en place les greffes de renoncules et d'anémones dans un sol très profondément défoncé. — Continuer les semis en place de plantes annuelles d'ornement. — Soigner la floraison des rhododendrons, azalées, et au-

tres arbustes de terre de bruyère plantés à l'air libre. — Mettre en place en pleine terre les plantes annuelles semées l'été précédent et repiquées dans le courant de l'automne. — Semer toutes sortes de graines d'arbres, les laies de laurier, de houx, d'il et diverses graines d'arbustes à fleurs; les faire germer dans le sable, pour la plupart si on ne les a pas mises en terre pendant l'hiver.

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

SEIGNEURS DE NANTEUIL.

ISSUS DE LA MAISON DE PONTHEUC

(Suite)

Hilduin IV est cité dans une charte de donation d'Eudes I^{er}, comte de Champagne en 1032, en qualité de comte de Montdidier (1), seigneur de Ramerupt, d'Arcis et de Breteuil, gendre de l'archevêque comte de Reims, Ebles, et de Béatrix de Louvain; ce qui ferait supposer que son père n'existait plus à cette époque et qu'il avait hérité de ses titres et de ses biens (2).

Hilduin IV devint comte de Roucy à la mort d'Ebles, son beau-père, survenue le 11 mai 1033 (3). L'an 1034, il fonda l'abbaye de Breteuil, qu'il dota richement pour la confier ensuite à une colonie de bénédictins dont Evrard fut le premier abbé (4). La même année il signa comme témoin, à la date du 11 juillet, une donation du comte Eudes de Champagne, dont il était vassal (5). En 1035, il fut aussi témoin d'une autre donation du même Eudes (6). Vers la même époque, il porta secours à Avesgaud, évêque du Mans, son parent, persécuté par le seigneur de cette ville. Après avoir rétabli la paix entre les deux pouvoirs, il reçut en récompense et sur ses sollicitations le corps de Saint-Constantin, qu'il offrit à son

abbaye de Breteuil (7). L'an 1048, il assista comme comte de Breteuil, avec son fils Hilduin qualifié comte de Montdidier, de Roucy et de Ramerupt, au concile de Senlis, parmi les douze grands barons qui accompagnaient Eudes II, comte de Champagne (8). L'année suivante, le pape Leon IX confirma par une bulle, la fondation de l'abbaye de Breteuil (9).

Hilduin IV, qualifié comte de Clermont et vicomte de Chartres, par Louvet (10), alla terminer ses jours à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, où son fils, Galeran, s'était retiré quelques années auparavant. Il mourut, suivant Anselme, vers l'année 1063 (11), laissant de son épouse, nommée Alix, Alide ou Adélaïde, décédée vers le même temps :

Hilduin V, connu comme comte de Roucy et de Ramerupt sous le nom d'Hilduin II. En 1058 il servit sous les ordres de Thibault, comte de Champagne, son suzerain, dans la guerre entreprise par le roi Henri contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, et fut fait prisonnier avec Thibault, à l'affaire du pont de Varaville. L'année suivante, il assista (23 mai 1059) au sacre du roi Philippe I^{er} à Reims (12). En 1060, il fonda en collaboration avec ses frères Ebles, André et Hugues, le prieuré de Roucy qu'ils donnèrent à l'abbaye de Marmoutier (13). De son épouse, Arièle ou Adélaïde, fille de Manassés de Reims, seigneur de Châtillon-sur-Marne, il eut deux fils et sept filles : Ebles II, comte de Roucy; André, comte d'Arcis et de Ramerupt, qui figurent dans plusieurs actes de 1080 et 1082, époque à laquelle Hilduin, leur père, et Adélaïde, leur mère, étaient décédés; Félicie, femme de Sanche I^{er}, roi d'Aragon; Béatrix, mariée à Geoffroy II, comte du Perche; Marguerite, femme de Hugues, comte de Clermont-en-Beauvaisis; Hermentrude

ou Héliarde, épouse de Thibaut, comte de Roucy; Ade, mariée, 1^o à Godefroy, seigneur de Guise, 2^o à Wauthier ou Gauthier de Aoth, 3^o à Thierry, seigneur d'Avesne; Adèle, qui épousa Ernulfe, comte de Waren; Adélaïde, qui se maria avec Falcon ou Foucon, fils de Renaud I, comte de Bourgogne, malgré les oppositions de son père, qui avait juré, paraît-il, de ne jamais avoir pour gendre un Bourguignon et ne donna que par surprise son consentement à ce mariage (14).

Evrard ou Ebrard, vicomte de Chartres, qui fut tué à la bataille de Bar-le-Duc en 1037 (15).

Galeran ou Waleran, comte de Breteuil, qui, après avoir été blessé en 1037 à la bataille de Bar-le-Duc, échappa à la mort par le dévouement de Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui le fit transporter secrètement dans son monastère, dont il devint ensuite abbé, après avoir renoncé au monde et partagé ses biens entre ses enfants. Il mourut en 1060 (16).

Hugues, qui fut évêque de Langres et termina ses jours au monastère de Saint-Vanne de Verdun, après avoir été excommunié par le concile de Reims de l'an 1049, pour cause de simonie.

Adèle ou Haquenez, qui épousa Raoul II, comte de Crépy, fils de Gautier II, comte d'Amiens, et porta dans cette maison la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin (17).

1. Nous ignorons comment le comté de Montdidier qui avait passé à Manassés, comte de Dammartin, a pu appartenir à Hilduin IV; peut-être ce seigneur en portait-il le titre en vertu de quelques droits qui lui avaient été légués par son père, frère de Manassés.

2. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. 1, p. 316.

Dans cette chartre il est fait mention du fils de Hilduin IV, appelé aussi Hilduin, dont Du Cange et les autres auteurs ne parlent pas; nous le trouvons cité par Moréri sous le nom d'Hilduin deuxième du nom, comme comte de Roucy, qui succéda à Hilduin IV, son père, et continua la bran-

cho des comtes de Roucy-Ramerupt

3. D'Arbois de Jubainville, *les Premiers seigneurs de Ramerupt*.

4. Delettre, *Hist. du dioc. de Beauvais*, t. 1, p. 436.

5. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champ.*, t. 1, p. 335.

Comme cet Hilduin ne porte pas le titre de comte de Breteuil, il y a apparence qu'il s'agirait plutôt de son fils Hilduin II, comte de Roucy, de Ramerupt et de Montdidier.

6. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champ.*, t. 1, p. 330.

Il s'agit probablement ici du même Hilduin II de Roucy.

7. Delettre, *H. du dioc. de Beauvais*, t. 1, p. 437.

8. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champ.*, t. 1, p. 373.

La présence du père et du fils au concile de Senlis, l'un comme comte de Breteuil et l'autre comme comte de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt, semble confirmer ce que nous disons notes 2, 5 et 6.

9. Louvet, *Hist. du dioc. de Beauvais*, t. 1, p. 368.

10. Louvet; *Rem. sur le Beauvaisis*, t. 1, p. 429.

11. *Hist. des gr. off.*, t. 8, p. 863.

12. La plupart des auteurs confondent Hilduin IV et Hilduin V en un seul personnage; d'autres, au contraire, les considèrent comme complètement différents d'origine; M. d'Arbois de Jubainville, dans sa précieuse et savante *Histoire des comtes de Champagne* (t. 2, p. 37), adopte cette dernière opinion. Nous croyons inutile d'insister sur ce point, car il n'y a aucun doute à éprouver sur la descendance directe de Hilduin V, comte de Breteuil, d'Arcis et de Ramerupt. Louvet et Moréri le confirment.

13. *Art de vérifier les dates*, t. 2, p. 758.

14. — — —

15. Louvet; *Anc. rem. sur la noblesse beauvaisine*, t. 1, p. 328.

16. Louvet. — D'Arbois de Jubainville.

17. Du Cange, *Hist. de l'état d'Amiens*, p. 185. — Louvet, *Rem. sur le Beauvaisis*, t. 1, p. 229.

(A suivre) E. L.

La Peste (Légende orientale)

Une vieille légende qui a de l'actualité, légende orientale, toujours bonne à rappeler (on le fait religieusement,

du reste, à chaque bruit d'épidémie) :

Un cavalier allant à Damas, vit au pied d'un palmier une vieille femme qui semblait épuisée de fatigue. Elle le supplia de la conduire à Damas, et le bon cavalier la prit en croupe. En chemin : « Mais, quel est ton nom ? demanda le cavalier, frappé de ses yeux creux et sinistres et de son haleine empestée. Je suis la Peste ! dit la vieille ».

Épouvanté, il la voulut jeter à terre. Mais elle se cramponna, jurant qu'elle ne lui ferait point de mal. — Mais tu vas ravager toute la ville ! Non, je ne tuera que cinquante hommes, je te le promets. Et comme on arrivait aux faubourgs, la néfaste voyageuse glissa à terre et disparut.

Le lendemain, Damas était dans l'épouvante. Cinq cents personnes moururent de la peste. Le voyageur fut épargné.

En retournant, il rencontra la funeste vieille qui s'en retournait aussi clopin-clopinant. — Ah ! madame la Peste, lui cria-t-il, vous m'avez menti. — Non, non, répondit la Peste. — Mais les quatre cent cinquante autres ? — Ils sont morts de peur.

Baptiste est entré depuis peu au service d'un vieillard valétudinaire, quinteux, gouteux et maniaque, qui lui a surtout recommandé de ne jamais le contrarier ni le contredire, quoi qu'il dise ou fasse, lorsqu'il est en proie à ses crises.

Baptiste se l'est tenu pour dit. Non content d'abonder alors dans le sens de son maître, il s'efforce encore de le renchérir.

— Ah ! geignait l'autre jour le patient, à quoi bon vivre quand on souffre ainsi ?

— Le fait est, fit avec conviction le zélé serviteur, qu'il vaudrait mieux pour monsieur être claqué depuis longtemps !

A CÉDER
BON FONDS d'Épicerie & Commission
S'adresser pour tous renseignements
à M. CONREUX, à Saint-Souplets.

A VENDRE
DEUX Beaux et Bons
CHEVAUX
 et une Voiture

Pour cause de cessation de commerce
S'adresser à M. Camille Margotteau
à Beaumarchais-Orhis

FUMIER A VENDRE
S'adresser à M. D'PILLI, Léonor
 à DAMMARTIN

Pour paraître le 20 Mars :

ERMENONVILLE
 ANCIEN ET MODERNE
 par E. LEMARIÉ
 Un vol. illustré de 134 pages in-18
Tiré à 200 exemplaires numérotés
 1 fr 50. Franco par la poste. 1 fr. 75

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ
REGISTRES.

Règure Journal, couverture toile, format
 Pot In-folio 30—20 La main 0 fr. 55
 format Couronne In-folio
 35—24 La main 0 fr. 65

Enveloppes bulles glacées
 Commerciales et administratives
 15—12 Le mille 2 fr. 00

CARTES DE VISITES
 Bristol ivoire transparent
depuis 1 fr. le Cent.

Dépôt des encres :
 Noires et de Couleurs des marques :
Mathieu-Plessis
 Ville de Paris
 Antoine — Maurin, etc.
 5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

DÉPOT DE MATÉRIAUX
 Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
 bois de construction, charbons &
 coke

L. DESCHAMPS

Route de Jully,
en face la gare de Dammartin

St-MARD DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1806-07

Grosne Houille Charleroi les 100 ks
 1 2 gras, sans fumée 1^{re} qualité 3.80
Gaillotin français
 1 2 gras, sans fumée 1^{re} qualité 3.50
Charbon de Forge (noisettes lavées) 3.50
Gailloterie de Mons p. machine. 3.20
Tout-venant — — 2.60
Briquottes — — 2.70
Boulets de Charleroi
 pour chauffage économique 3 »
Coke de gaz n° 0 l'hectol. 1.45
Coke grésillon de forge — 0.95
Anthracite anglais les 100 k
 (great mountain) 8

Marchandises prises au dépôt, transport en plus
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

	5'	6'	manches
	1.10	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents	7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents	2.75
Fourches à bêcher 4 dents	3.80
Fourches à betteraves	1.90
Fourches à foin	1 ^{re} 65 1 ^{re} 80 2 ^{me} 10
— 2 dents	1.40 1.50 1.75
— 3 dents	1.90 2 » 2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
 Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessivouses en tôle forte galvanisée,
 très solides
 avec Tube. Injecteur et Côneaux mobiles
 Contenance : 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.
 Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 17 fr. 23 fr.
 Foyers : 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.
 Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 43 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois
 et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10
 Seaux d'écurie a très-forts 3 fr. 25
 Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70
Grillage galvanisé, ronces et po-
teaux en fer

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin